

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le sept du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

Présents :

Mmes FIGARELLA, GOBET, HERVE GENOVESI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, LOVERA, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

Pouvoirs:

Mme BRUNET à M. MAS-FRAISSINET
Mme HATEMIAN-SOLARI à Mme MATEO
M. CHAUSSIDIÈRE à Mme le Maire
M. Evan DE SOUSA à M. MACHERAS DE MONTILLET

Absent :

M. JULLIEN-FIORI

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Conditions d'exercice des mandats locaux. Fixation du montant des indemnités de fonction des élus municipaux (additif).

A la demande de Madame le Maire, madame SAGAUT expose à ses collègues que :

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-23 et L2123-24,

Vu la délibération n°23 du 9 juin 2020 portant fixation du montant des indemnités de fonction des élus municipaux,

Considérant qu'il convient de compléter la délibération susvisée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal,

Un tableau relatif à la répartition des indemnités des élus locaux de la ville des Cassis est proposé en annexe. Il précise pour chaque taux voté par le conseil municipal le nombre d'adjoints et le nombre de conseillers municipaux délégués bénéficiant des indemnités de fonction.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver le tableau en annexe complétant la délibération n° 23 du 9 juin 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 7 juillet 2020.

Le Maire,
Danielle MILON

N°31

Date de Publication
- 9 JUIL. 2020
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
- 9 JUIL. 2020
Date de la convocation
29 juin 2020



ANNEXE

Indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux Délégués
Commune de 3 500 à 9 999 habitants

Barèmes relatifs aux indemnités de fonction

Elus	Taux Maximale en % de l'indice brut 1015	Indemnité brute en euros
Maire	55	2 139,17
Adjoint (8)	22	$855,67 \times 8 = 6 845,36$
Enveloppe budgétaire Mensuelle Maximale Totale		8 984,53

Répartition des indemnités des élus locaux de la ville de Cassis

Elus	% de l'indice brut 1027 à appliquer	Indemnité Brute Mensuelle à appliquer en euros
Maire Danielle MILON	51,21	1 991,84
Adjoints(8)		
1 ^{er} Adjoint Philippe DENONFOUX	17,64	686,27
2 ^{ème} Adjoint Dominique MATEO	17,64	686,27
3 ^{ème} Adjoint Pascal CHAIX	17,64	686,27
4 ^{ème} Adjoint Aline LAFAYSSE	17,64	686,27
5 ^{ème} Adjoint Michel MORTELETTE	17,64	686,27
6 ^{ème} Adjoint Lydia SGAUT	17,64	686,27
7 ^{ème} Adjoint Guillaume MACHERAS DE MONTILLET	17,64	686,27
8 ^{ème} Adjoint Patricia HATEMIAN SOLARI	17,64	686,27
Conseillers Municipaux délégués (3)		
Marc DE CANEVA	12,85	500
Christophe REYMOND	12,85	500
Hervé CHAUSSIDIÈRE	12,85	500
Enveloppe Mensuelle Brute Totale		8 982